

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 27 Août 1895

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 1^{er} de l'Ordonnance du 5 mars 1895, sur les Sociétés par actions ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Les Sociétés par actions constituées dans la Principauté et y ayant leur siège social sont soumises à la surveillance et au contrôle du Gouvernement, par l'intermédiaire d'un Commissaire du Gouvernement qui veille à l'exacte observation de leurs statuts, et, si elles bénéficient d'un monopole, à l'exercice régulier dudit monopole, ainsi qu'à l'exécution des conditions auxquelles il a été subordonné.

ART. 2

M. Ludovic-Edmond, Comte du Pont l'Abbé de Coataudon, est nommé Commissaire du Gouvernement près des Sociétés par actions de la Principauté.

ART. 3

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris le 23 août 1895.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat délégué,
DUGUÉ DE MAC CARTHY.

Le Prince, par Ordonnance du 28 juillet 1895, a nommé M. Paul-Jean-Joseph de Villeneuve, licencié en droit de la Faculté de Lyon, Juge de Paix à Monaco, en remplacement de M. Jean-Baptiste Mareschal, appelé à d'autres fonctions.

Par Ordonnance Souveraine du 30 juillet 1895 sont nommés :

Greffier de la Justice de Paix et Secrétaire de la Mairie de Monaco, M. Jean-Baptiste Marin, Commis-Greffier de la Justice de Paix, en remplacement de M. Paul Macarry, démissionnaire.

Commis-Greffier de la Justice de Paix, M. Alexandre Lorenzi, en remplacement de M. Jean-Baptiste Marin.

Par Ordonnances Souveraines des 16, 18 et 20 août 1895 sont autorisés :

M. Hippolyte-Marius Rebufat, Capitaine du Port de Monaco, à accepter et à porter la Médaille Coloniale qui lui a été décernée par le Gouvernement Français ;

M. Napoléon-Louis-Alexandre Delalonde, Directeur de la Police de la Principauté, à accepter et à porter la Croix de Commandeur de l'Ordre du Lion et du Soleil qui lui a été conférée par S. M. le Schah de Perse ;

M. Jules Van den Daële, Chef des cultures de la Société des Bains de Mer de Monaco, à accepter et à porter la Croix de Chevalier du Mérite Agricole, qui lui a été décernée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture de la République Française ;

Et M. Georges Barbier, propriétaire à Monaco, à accepter et à porter la Croix de Chevalier du Mérite Agricole, qui lui a été décernée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture de la République Française.

NOUVELLES LOCALES

La gabarre française le *Dromadaire*, capitaine M. Bled, est arrivée à Monaco hier, à 9 heures du matin, venant de Toulon.

Ce bâtiment est chargé de procéder à la visite de la bouée de notre port et aux réparations qui peuvent en résulter.

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE. — Depuis le 20 août, MM. Raymond et Gastaud, quincaillers, 7, rue Grimaldi, sont reliés au réseau téléphonique monégasque.

YACHTING

Les Sociétés sous le patronage de l'Union des Yachts français en Méditerranée viennent, après entente préalable, de fixer le calendrier des régates en Méditerranée de telle sorte qu'aucune date de régate ne coïncide et ne mette des coureurs dans la nécessité de choisir entre deux villes et deux prix. Voici les dates et les échelons qui ont été choisis :

- Marseille, 28 février et 1^{er} mars.
- Hyères, 7 et 8 mars.
- Cannes, 13 au 21 mars.
- Monaco, 22 et 23 mars.
- Nice, 29 mars au 1^{er} avril, et 6 et 7 avril.
- Toulon, 12 et 13 avril.

Les yachts n'auront qu'à suivre la côte de Marseille à Nice, pour prendre part à toutes les courses du littoral. En outre, une course en croisière de Nice à Toulon, sera organisée comme clôture. Selon toute probabilité, les champions anglais et américains, tels que *Isolde*, *Niagara*, *Almida II*,

Carers et d'autres encore viendront se disputer les prix. Les régates de 1896 promettent donc d'être des plus brillantes.

Les soirées dansantes dites de la *Saint-Roman*, se continuent avec le plus grand succès et à la satisfaction de la jeunesse monégasque.

Dimanche prochain, 1^{er} septembre, dernier grand bal.

On lit dans le *Ménestrel* :

Amy Robsart, le drame lyrique que sir Augustus Harris et M. Paul Milliet ont tiré de « Kenilworth », et que M. Isidore de Lara a mis en musique, continue à faire parler d'elle. Lundi dernier, c'est à Boulogne-sur-Mer que l'on en a donné une représentation solennelle avec une interprétation triée sur le volet : M^{me} Adiny (*Amy Robsart*), MM. Engel (*Leicester*) et Melchissédéc (*Varney*). Succès justifié par les mérites de l'ouvrage, par les sympathies qu'on a pour l'auteur, qui est un véritable enfant de Boulogne, et par l'interprétation. Le rôle d'*Amy Robsart* est d'une étendue extraordinaire ; il réclame une grande voix et une tragédienne lyrique : M^{me} Adiny en a fait une belle création, et on l'a couverte de fleurs après le deuxième acte.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

A l'occasion des fêtes religieuses qui ont lieu actuellement à Lorette (Italie), la Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les chemins de fer italiens, met, depuis le 1^{er} août courant et jusqu'à nouvel avis, les facilités de transport énoncées ci-après à la disposition des voyageurs qui se rendent à Lorette :

Pèlerins voyageant isolément. — Délivrance par toutes les gares de billets d'aller et retour pour Modane et Vintimille avec prix calculés d'après le barème du tarif spécial G. V. n° 2, conjointement avec des billets d'aller et retour et circulaires italiens.

Les billets d'aller et retour P.-L.-M. sont valables : 1^o pendant quinze jours, s'ils sont émis conjointement avec des billets d'aller et retour italiens de Modane ou de Vintimille à Lorette ; 2^o pendant soixante jours, s'ils sont émis conjointement avec des billets circulaires italiens.

Ces billets donnent aux porteurs le droit de s'arrêter à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pèlerins voyageant en groupe. — Il est accordé aux pèlerins voyageant en groupe des billets d'aller et retour pour Modane ou pour Vintimille avec prix comportant une réduction de 40 % sur le tarif général.

Cette réduction sera accordée sur demande adressée chaque fois par les intéressés. De même la durée de validité de ces billets sera fixée après entente avec les pèlerins voyageant en groupe.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — Une criminelle tentative de déraillement a été constatée dimanche sur la ligne de Marseille à Aix, entre les stations de Vitrolles et du Pas-des-Lan-

ciers. Il était environ six heures du matin, le chef poseur faisait sa tournée, quand il aperçut sur les rails, espacés sur une longueur de trente mètres, des boulons solidement maintenus par des fils de fer. L'agent de la Compagnie s'empessa d'enlever les corps de délit de la criminelle tentative, évitant ainsi une panique qui aurait pu se produire ; mais, en aucun cas — a établi l'enquête — les obstacles n'auraient pas été assez puissants pour déterminer un déraillement. Le parquet d'Aix, informé, s'est transporté sur les lieux et procède à des recherches tendant à découvrir l'auteur de cet exploit criminel. On pense qu'il est le fait de la vengeance d'un employé congédié.

Antibes. — M. Sicard, capitaine en retraite, se baignait, samedi, avec ses deux fils, dans la baie des Anges, près d'un groupe de dames, lorsqu'une forte vague en entraîna deux au large, qui disparurent dans l'eau. Aux cris poussés par les autres dames, M. Sicard et son fils aîné se portèrent au secours des deux dames et parvinrent, après quelques minutes de lutte désespérée, à les ramener sur le gravier. Ces dévoués citoyens n'en sont pas, paraît-il, à leur premier acte de bravoure.

Nice. — Le steam-yacht, *Sphacteria*, à S. M. le Roi de Grèce, est arrivé la semaine dernière à Nice.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

On ne parle à Paris que de l'ouverture de la chasse.

Y aura-t-il du gibier ? L'effroyable froid de la fin de l'hiver, qui a permis de voir de la neige à Cannes pendant plusieurs jours et pendant quelques heures sur la colline de la Turbie, a-t-il beaucoup gêné les « hôtes de nos bois ? »

D'après les rapports de nos agents forestiers, les sangliers ont presque tous péri. Les amateurs de cette bête nuisible doivent renoncer à leur plaisir favori. C'est une privation dont ils seront à peu près seuls à se plaindre. La gastronomie a toujours fait peu de cas de la « bête noire » et les agriculteurs la craignent. Les renards et les loups ont également beaucoup souffert, ce qui a permis aux lièvres et aux lapins de se reproduire en paix : ce qu'ils se sont empressés de faire. Il y aura de beaux coups de fusils pour ceux qui aiment à tuer ces animaux timides. Les amateurs de civet et de gibelotte peuvent se réjouir.

Les cailles et les perdreaux n'ont pas été trop éprouvés, et le chien d'arrêt trouvera dans nos plaines un suffisant aliment à son flair.

Les chasseurs devraient donc être satisfaits. Ils se plaignent pourtant et crient de toutes parts que le gibier disparaît. A les entendre, d'ici quelques années, il faudra élever les lièvres, les perdreaux et les cailles dans des chasses réservées, comme on élève les faisans. Le braconnage dévastateur ne serait pas suffisamment réprimé, et c'est le braconnage qui serait cause de l'absence de gibier dans la plaine Saint-Denis où les cheminées d'usine ont remplacé les arbres.

Dieu me garde de me faire l'avocat des braconniers qui ne me sont nullement sympathiques. Mais je crois que la rareté du gibier tient surtout à la révolution de 1789. Le 27 mars 1703, mon ancêtre Dangeau, l'historiographe du Roi-Soleil, consignait dans son journal que les ducs de Bourgogne et de Berry avaient tiré cent cinquante lièvres dans la plaine de Saint-Denis. Le 30 juillet 1706, les mêmes ducs tuèrent quinze cents perdreaux au même endroit. Je lis dans un petit livre imprimé en 1761 que, dans les environs de Paris, « il n'est pas possible de faire deux pas sans trouver des lièvres, des perdrix et mille autres sortes de venaison. »

La raison de cette abondance est facile à expliquer. A cette époque, le droit de chasse était le privilège de la noblesse qui ne badinait pas lorsque un roturier se permettait de prendre un lièvre au collet ou d'assommer un lapin au coin d'un champ. J'ai quelque idée qu'à cette époque le gibier était un fléau pour l'agriculture et que cette légion d'animaux à plumes et de bêtes à poil devait faire grand tort aux récoltes. L'abolition des privilèges seigneuriaux a nui à la sécurité relative du gibier. La proclamation des Droits de l'homme a singulièrement gêné les animaux. Depuis plus d'un siècle, un tas de vilains se sont offert un plaisir réservé jadis aux seigneurs. Voilà la grande cause de la rareté du gibier en l'an 1895. Les braconniers sont des tueurs plus adroits et moins scrupuleux observateurs des règlements sur la chasse que les boutiquiers qui, le dimanche, s'arment de pied en cap pour parcourir les plaines et les bois ; mais ils sont bien moins nombreux que les nemrods pourvus d'un permis de chasse. C'est le nombre qui fait le plus de victimes, à la chasse comme à la guerre.

Il faut donc se résigner avec philosophie à payer les lièvres dix francs et les perdreaux trois francs. Un temps

viendra peut-être où la production nationale fera défaut et où nous ne pourrions plus guère manger que du gibier d'importation. Le Nouveau-Monde nous en enverra sur des steamers frigorifiques qui marcheront à une vitesse encore non soupçonnée. C'est le progrès !

Je sais bien que le gibier de France est de qualité supérieure, que les lièvres étrangers dont les halles parisiennes sont encombrées ne valent pas un morceau de bœuf bouilli et que les perdreaux exotiques sont coriaces. Ce n'est pas une raison suffisante pour rétablir, au profit de quelques privilégiés, le droit de chasse sur la terre française. Toutes les mesures qu'on prendra pour favoriser le développement du gibier seront anodines. Les chasseurs parisiens formeraient vainement des ligueurs pour la répression du braconnage, la conservation des nids et dans dix autres buts très louables : s'ils veulent que leurs arrière-petits-fils voient des lièvres et des perdreaux français ailleurs que dans les musées d'histoire naturelle, où on en conservera quelques exemplaires empaillés, il est temps qu'ils songent à multiplier les parcs et enclos, où un personnel attentif donnera au gibier des soins analogues à ceux que nos fermières prodiguent aux poulets et aux lapins domestiques.

Là seulement est le remède. Et encore est-il juste de reconnaître que si l'on conserve ainsi les races giboyeuses, on n'arrivera pas à sauvegarder le vrai plaisir de la chasse qui n'est pas de tuer, mais de chercher et de trouver non sans peine le gibier. Un ancien chasseur du Jura, que les hasards de la politique avaient mis à même de tirer dans les anciennes chasses royales, le président de la République Jules Grévy, me disait un jour : « Ces massacres de gibier m'ennuient ; où est le temps où, avec mon chien d'arrêt, après une longue journée de marche, j'étais heureux d'avoir tué un lièvre et deux perdreaux dans la plaine de Mont-sous-Vaudrey ? »

J'ajouterai que toutes les mesures administratives, en matière de chasse, sont impuissantes. Pendant les courses de Deauville, bien que la chasse ne fut pas ouverte dans la région, on a servi sur toutes les tables opulentes des lièvres et des perdreaux ; dans les grands restaurants de Paris on peut en avoir toute l'année en y mettant le prix, et je me rappelle avoir assisté, sous l'Empire, en août, à un dîner ministériel où le préfet de police a dégusté en souriant des perdreaux rôtis... qui n'avaient jamais subi l'affront de la boîte à conserve.

On veut, paraît-il, prendre des mesures exceptionnelles pour que la mise en vente du gibier n'ait pas lieu à Paris le matin du jour d'ouverture. Croit-on que cette précaution empêchera les braconniers de chasser avant la date légale ? Il y aura du gibier dans Paris dès la veille du 1^{er} septembre, parce qu'on ne peut pas faire un blocus suffisant de la capitale pour empêcher la fraude. L'ouverture de la chasse est médiocre dans les environs de Paris parce qu'en ces parages il y a fort peu de gibier. La garde qui veillera aux barrières de l'octroi ne changera rien à cet état de choses.

DANGEAU.

CAUSERIE

La Verrerie d'Art

La grève des verriers de Carmaux et du Bousquet-d'Orb est une occasion toute naturelle pour faire une incursion dans la verrerie d'art, généralement trop peu connue.

A notre époque, qui voit une nouvelle renaissance de la décoration artistique, où l'objet d'art grandit d'importance et prend une belle place à côté de ce qu'on est convenu d'appeler le Grand Art, l'ingéniosité décorative utilise certes les éléments nouveaux, mais se contente le plus souvent de rajeunir les procédés antiques trop longtemps dédaignés tant par des spéculations tenues pour plus hautaines qu'à cause des laborieuses recherches qui exigeraient une rénovation des éléments décoratifs d'autrefois.

S'il est une chose intéressante et difficile dans la conception d'un objet d'art, c'est le choix de la matière ; du voisinage de telle ou telle matière, dépend l'heureux effet de l'ensemble, soit que la diversité des couleurs caresse le regard, soit que la diversité des pâtes, généralement établie sur le principe des contrastes (pâtes luisantes et pâtes mates), vienne donner à l'objet une variété d'aspect qui dénonce le goût de l'artiste et constitue en grande partie la beauté particulière de l'œuvre.

Aux Salons annuels les efforts partiels tendant à l'heureux assemblage des matières dans le monde antique ont pu être constatés. La polychromie sculpturale a donné plus d'une belle œuvre.

Je citerai la *Tanagra* de M. Gérôme et la curieuse *Salambô* du Salon dernier, de M. Rivière, si délicate et fière avec sa face d'ivoire et sa robe de bronze fin.

Le marbre et la terre cuite, ces deux matières merveilleuses, sont employées plus que jamais et règnent toujours sans conteste dans les sections de sculpture, aux Champs-Élysées comme au Champ-de-Mars. Mais chaque année, la patine, ce polissage séduisant de l'œuvre d'art, gagne du terrain. Les éléments les plus variés sont employés avec bonheur presque toujours. La pierre, le marbre coloré, les métaux rares, donnent d'étonnants résultats.

L'une des matières les plus propres à fournir de curieux et charmants objets d'art est le verre. Assez rarement employé encore, il ne peut guère tarder, étant donné les actuelles tendances, à faciliter la réalisation d'œuvres très particulières, essentiellement décoratives.

Il convient de rappeler à ce propos, de quelle façon enthousiaste fut accueillie, l'année dernière, au Salon des Champs-Élysées l'originale fontaine en pâte de verre coloré de M. Cros.

Le verre, par sa variété d'aspect et de couleur, par les mille combinaisons qu'il suscite est, en effet, une des matières les plus propres à contenter le goût inquiet d'un artiste décorateur.

La plus pittoresque des verreries d'art est celle de renaissance. Les arts décoratifs du xvi^e siècle se sont servis du verre comme d'une matière plastique susceptible des plus séduisantes manipulations à la chauffe et pouvant donner, une fois refroidi, des contours particulièrement délicats.

Les objets d'art en verre de cette époque sont surtout remarquables par l'infinité variété de leurs formes, mais la matière qui les composait, le verre proprement dit, était inférieur, à tous égards, au verre employé par les artistes romains.

Les Romains tiraient du verre un merveilleux parti décoratif et en obtenaient, par le polissage, des effets comparables à ceux produits par l'onix ou l'agate. Un grand nombre de beaux spécimens de l'art du verre à cette époque ont été conservés presque intacts et sont d'un prix inestimable, tant comme substance que comme relique artistique.

La plus complète collection de verreries romaines est celle d'un artiste américain qui habite Rome, M. C.-C. Coleman.

Fort variée, elle comprend des *mille-fiori* (verre épais offrant dans la matière des figures en forme de fleurs aux vives couleurs) que Venise reproduit depuis trois siècles ; des verres de dentelles (*vitro di trino*) ; des verres massifs et opaques dont on faisait des mosaïques ; de carreaux de mosaïque homogène qu'on employait parfois pour le revêtement des murs ; des verres plus rares à surface sculptée par un procédé d'estampage dans la pâte chaude ou de gravure dans la pâte refroidie.

Les plus remarquables spécimens sont les médaillons sur les vases ou les camées, obtenus par l'estampage ou l'impression de l'image dans la pâte chaude, procédé qu'on pourrait de nos jours utiliser à peu de frais pour l'ornementation intérieure et extérieure des édifices.

Le British Museum possède un vase de l'époque romaine appelé : vase de Portland, sorte d'amphore d'environ dix pouces de haut, faite de verre en deux couches. L'extérieur de verre blanc opaque est dépoli, excepté à l'endroit où le dessin forme des couleurs de personnages.

Naples possède une amphore du même genre, mais d'un travail plus curieux.

Pour la collection Coleman, à laquelle il faut revenir et qui compte, en dehors des fragments merveilleux cités, des pièces entières parfaitement conservées, elle a, pour l'amateur, une valeur considérable, car elle rend à peu près possible l'histoire de la verrerie antique si riche et si variée et peut doter l'art décoratif, si fort en honneur maintenant, de nouveaux et nombreux éléments de pittoresque et de beauté.

L.

FAITS DIVERS

L'aérostat le *Tour-de-France* a quitté l'usine de la Vilette jeudi soir à 7 heures, par un temps admirable. Il s'est dirigé lentement vers l'ouest, et a disparu rapidement à cause du peu de distance à laquelle M. Mallet se

tenait de terre. M. Faye, de l'Académie des sciences de Paris, et M. Zenger, de l'Académie des sciences de Prague, ont assisté au départ, et suivi avec intérêt tous les préparatifs.

L'Observatoire, petit ballon de ravitaillement, était accroché, comme l'an dernier, à la nacelle. L'aérostat emportait encore cette fois un jeu de sacs de lest, indispensables pour le campement pendant les différentes escales.

Nous avons reçu hier, disait samedi le *Petit Journal*, de M. Mallet, Hentsch et Lullin un télégramme décrivant le naufrage de leur aérostat, saisi en pleine nuit par le cyclone qui a passé sur Paris, qui a détruit presque entièrement le village de Beaucamps le Vieux, dans la Somme.

Dès le départ, le vent s'est mis à souffler du sud d'une façon très régulière. Les aéronautes en ont profité pour se rapprocher de terre et marcher au guide-rope.

Aucun incident n'a troublé le voyage, jusqu'à quatre heures du matin, après avoir traversé Béthune. Alors des éclairs se sont mis à luire dans le lointain.

Prévoyant qu'un orage ne tarderait pas à les atteindre, les voyageurs ont cherché à atterrir en vidant le gaz du petit ballon. Leur but était de sortir de la nacelle, et d'attacher solidement le *Tour-de-France* dans un endroit abrité. Mais ils n'ont point eu le temps de terminer cette manœuvre.

En un instant, ils ont été enveloppés par un cyclone. Ils étaient environnés d'éclairs, le vent était furieux et la foudre grondait de toutes parts. Changeant alors de tactique, ils ont essayé de monter au-dessus de l'orage ; mais, alourdi par une trombe d'eau, leur aérostat n'a pu traverser la nuée. Ils ont dû mettre pied à terre dans le voisinage de maisons sur lesquelles ils pouvaient se briser, et dans le voisinage d'une forêt.

Leur ballon a été déchiré par une rafale, et instantanément vidé. Aucun d'eux n'a reçu la moindre égratignure.

Ils ont été accueillis de la façon la plus sympathique par les habitants de Thumeries, village du département du Nord, près duquel a eu lieu le naufrage.

Ils sont retournés le même jour à Paris pour réparer l'aérostat.

C'est la seconde fois qu'un cyclone interrompt un voyage aérien exécuté par MM. Mallet, Hentsch et Lullin. Déjà l'an dernier, au commencement d'octobre, ils ont été enveloppés par un cyclone au dessus de la forêt de Fontainebleau, et précipités brusquement à terre sans avoir reçu la moindre blessure. La comparaison des deux naufrages donnera lieu à des remarques très curieuses.

Ces tourbillons aériens, heureusement assez rares, constituent un danger contre lequel il n'est pas impossible de trouver un remède radical en donnant au ballon dans ces moments dangereux la force de s'élever au-dessus de la nuée orageuse.

Mais ce progrès réclame des expériences préalables qui n'ont pu être encore exécutées. Dans l'état actuel de la navigation aérienne, l'aéronaute est à la merci de ces tourbillons qui, généralement, l'attirent à grande distance, et qui cependant offrent plus de danger pour l'aérostat que pour ceux qui le montent, lorsque la manœuvre est exécutée avec décision et intelligence, comme elle l'a été certainement jeudi soir.

L'INTÉRÊT DE L'ARGENT. — Aujourd'hui, un placement sûr ne rapporte plus que 3 pour 100.

A-t-on jamais pensé à ce que la plus petite pièce de monnaie, un simple sou, aurait pu produire au 31 décembre 1894, si elle avait été placée à la naissance de Jésus-Christ et capitalisée depuis à 3 pour 100 ?

Attention ! Tout bonnement la somme de 160 sextillions 758 quintillions 472 quadrillions 218 trillions 528 milliards 223 millions 321 mille 324 francs 25 centimes. Ouf ! Ce n'est pas fini ! Je crois que nous pouvons négliger les centimes pour la réflexion suivante :

Avec le revenu à 3 pour 100 de cette somme, chacun des 38,218,903 Français pourrait avoir une rente journalière de 350 milliards 528 millions 562 mille 510 francs 60 centimes.

Tout cela pour un sou ; mais voilà, il aurait fallu attendre 1894 ans. C'est bien long.

VARIÉTÉS

Les Moustiques

Sous ce titre, notre confrère *Saint-Raphaël-Revue* publie l'article suivant :

Au malheureux qui barbotte dans une rivière où il est menacé de se noyer, lui raconter comment cette rivière est formée à sa source, c'est dérisoire et inhumain. Par analogie, raconter l'histoire du moustique à la victime de ce buveur de sang, c'est presque ridicule. Je m'en excuse, en espérant que les conseils désintéressés qui termineront l'histoire pourront être utiles dans quelques cas de la défense contre les agissements de ces féroces noctambules ailés.

Disons d'abord qu'en cette année non bisextile de 1895, le moustique a envahi toutes les localités du littoral méditerranéen, au lieu de se borner à quelques heures de politesse dans les villas voisines du bord de l'eau douce, stagnante, ainsi qu'il le faisait précédemment.

Le moustique, dont le type bien connu de ce groupe d'insectes est le *cousin commun*, du nom latin *culex* et non pas de provenance de famille, d'après les appellations de l'état civil, commence par être un petit ver ou larve qui vit dans l'eau et nage avec rapidité, en sortant de l'œuf en forme de bouteille déposé par la femelle sur quelque brin d'herbe à fleur d'eau dans les eaux croupissantes des mares et des étangs. Ces larves se nourrissent de tous les débris infects que contient l'eau, et préviennent ainsi ou du moins retardent la corruption qui s'y produit. Elles se changent en nymphes qui vivent aussi dans l'eau, et huit ou dix jours après arrivent leur transformation en insecte parfait.

Le cousin est donc un animal aquatique qui devient volatile ; c'est un des traits les plus curieux de son histoire.

Il a le corps mince, allongé, de couleur brune, les antennes plumeuses et fourchues, les ailes blanches marquées de trois taches obscures et de bandes transversales moins foncées ; ses jambes sont très hautes sous son corps effilé. Le dard dont il pique ses victimes est contenu dans un fourreau fendu et dont les deux parties s'écartent à mesure que l'aiguillon entre dans la chair du martyr choisi. Ce dard porte à son extrémité cinq petites lancettes dentées et lorsque le faisceau qu'elles forment est introduit dans la veine, le sang s'élève entre elles comme dans des tubes capillaires ; ce n'est pas tout, l'insecte laisse écouler dans la plaie quelques gouttes d'une liqueur excessivement irritante.

Les *piqûres* donnent souvent lieu à une démangeaison assez vive, quelques fois à une éruption qui ne produit presque jamais de suppuration et qui disparaît au bout de quelques heures. On calme facilement la démangeaison avec de l'ammoniaque étendu dans quatre fois son volume d'eau ou une lotion d'eau de Cologne étendue de deux fois son volume d'eau, ou bien encore avec du vinaigre et de l'eau en proportions égales. De la vaseline dans laquelle on a mis quelques gouttes de Menthol forme une excellente pommade contre l'inflammation des piqûres.

Les cousins ont de la prédilection pour la peau de certaines personnes, et ce n'est sans doute pas sa finesse qui les détermine, puisqu'on voit des dames dont la peau est très délicate être exemptes de leurs morsures. Sur beaucoup de personnes, c'est à la figure, aux mains et aux poignets qu'ils donnent la préférence.

Sous le climat que nous habitons, bien que fort importun et très agaçant, le moustique n'est pas un fléau redoutable ; mais dans les régions tropicales, il ne laisse aucun repos à l'homme, qui ne peut échapper à ces insectes qui pullulent, qu'en s'enveloppant de ces voiles de gaze nommés *moustiquaires*.

On voit dans les pays marécageux de ces régions des malheureux, dont les membres sont rendus monstrueux par les piqûres répétées de ces animaux qu'on nomme là des *maringouins* et qui ne diffèrent des cousins communs de notre climat que par leur grosseur et leur avidité.

Dans le but de se préserver de leurs cruelles attaques et dépourvus des moyens que l'homme peut créer dans nos climats tempérés, les Hottentots se frottent le corps de graisse, et dans l'Amérique du Sud, les naturels s'enduisent le corps d'ocre rouge et les Annamites, d'huile de coco.

En Chine et en Cochinchine, les habitants des cases et des réduits de leurs bateaux, destinés à l'habitat de la famille ou de l'équipage, emploient le moyen héroïque pour renvoyer pendant la nuit les moustiques qui pullulent, de remplir d'une fumée épaisse et continue, pendant l'heure qui précède le moment de leur sommeil, l'habitation changée ainsi en soupirail d'une usine de fumigation industrielle. Tout bois qui brûle facilement en développant une fumée épaisse est propre à cet emploi. C'est certainement dans cette pratique qu'a été prise par les pharmaciens de notre contrée, l'idée de fabriquer des agglomérats de différentes substances formant des petits cônes de très facile combustion et donnant beaucoup de fumée plus ou moins odorante, ce qu'on nomme scientifiquement des *Fidibus*.

La composition des *Fidibus* comprend essentiellement des poudres obtenues en pilant des feuilles sèches odorantes telles que les feuilles d'eucalyptus ou de toute autre essence, mélangées à des poudres insecticides telles que celle de *Pyrethre*, de fleurs de Chrysanthème, d'encens, obligatoirement de nitrate de potasse ou sel de nitre sans lequel la combustion de ce mélange, présenté sous la forme d'une petite pyramide ou d'un petit cylindre, ne se produirait que très lentement à moins de le projeter sur des charbons ardents ou sur une pelle de cuisine rougie au feu.

La fumée du *fidibus* ne tue pas les moustiques ; elle les paralyse les endort, les abrutit, si l'on veut, pendant plusieurs heures suivant que la fumée dans laquelle ils se débattent est plus ou moins épaisse et lourde.

La combustion de la poudre de *Pyrethre* seule suffit pour endormir et même pour tuer ces insectes si la fumée est alimentée pendant un temps assez long ; bien qu'elle soit un peu odorante et presque agréable, elle exaspère sensiblement l'appareil respiratoire des personnes qui y sont forcément exposées dans l'appartement à démoustiquer, si l'on peut ainsi dire.

La poudre de cet insecticide projetée dans l'appartement à l'aide d'un soufflet la chassant avec force, est un excellent préservatif des cousins visiteurs de nos contrées. Mais elle donne beaucoup de poussières qui provoquent la toux chez les personnes dont l'appareil respiratoire est très affecté par l'air qui n'est pas d'une grande pureté.

On peut encore employer les moyens suivants :

Les *moustiquaires* ou moustiquières sont formées avec des étoffes de mousseline très claire ou avec des tissus à très fines mailles fabriqués expressément pour cet usage. La meilleure disposition qu'on puisse leur donner est de renfermer le lit dans une sorte de chapelle carrée avec le ciel et les quatre côtés retenus sur des tringles en fer fixées au bois de lit même au moyen de pattes amovibles et de vis. Si l'on prend la précaution, après avoir refait le lit, le matin, de tuer ou tout au moins de chasser les moustiques qui ont pu s'introduire dans la moustiquaire et si les côtés des rideaux plats tombent jusqu'à terre et y sont retenus par le poids de liteaux de bois un peu pesants, on est à l'abri de ces sanguinaires insectes.

La lumière vive et la glue. — Le moyen suivant est un diminutif de celui qui précède : placer au milieu de la chambre une lanterne allumée enfermée dans un étui en carton noirci ayant une fente longitudinale étroite par laquelle la lumière vive de la lanterne doit être vue par les insectes ; badigeonner les vitres de la lanterne, extérieurement, moins, à la partie qui correspond à la fente du carton, avec du miel délayé à l'aide de quelques gouttes du vin de manière à obtenir un badigeon gluant ; faire l'obscurité la plus complète dans la chambre, obscurité qui sera peu contrariée par la lanterne cachée dans son étui, et attendre une demi-heure avant de se mettre au lit. Les moustiques attirés par le filet de lumière vive, par l'odeur du miel et du vin viennent s'engluer sur les vitres badigeonnées.

Les pommades et les corps huileux. — Oindre légèrement ou en couche résistante la figure, les mains et toutes parties du corps découvertes pendant le sommeil, avec une substance grasse, huile épaisse parfumée, vaseline, axonge un peu durcie par de la cire, paraffine onctueuse préparée pour l'emploi, pommade camphrée, crème de toilette et toutes les préparations de cette nature réussissent souvent à préserver des piqûres pendant une nuit.

Ces insectes sanguinaires accomplissent dans la nature une besogne utile, celle d'assainir les eaux stagnantes entrées dans la période de la décomposition putride. L'expérience suivante le prouve :

On remplit deux vases d'une eau corrompue et l'on laisse dans l'un tous les petits cousins qui s'y trouvent ou qu'on y attire en frottant de miel les bords de ce petit bassin d'expérience, tandis qu'on purge l'autre; le premier se purifie en peu de temps, tandis que l'autre continue de répandre une mauvaise odeur.

Un grand nombre de petits oiseaux de nos contrées hapent les cousins, les picorent sur les feuilles des arbres que ceux-ci habitent pendant le jour ou les ramassent en volant avec le bec ouvert. Les hirondelles leur font une chasse impitoyable; la destruction de ces oiseaux immigrants est donc très préjudiciable au repos de nuit des habitants des contrées où les moustiques font élection de domicile et se montrent, dès les premiers jours de beau temps, à la fin de l'hiver.

Le villageois Garo, de la fable, disait : Dieu s'est mépris en plaçant l'énorme citrouille à terre et le gland si petit sur un arbre gigantesque comme l'est le chêne. Endormi sous cet arbre, Garo est réveillé le nez meurtri par un gland tombé d'une haute branche. Oh ! oh ! dit-il, que serait-ce si au lieu du gland il était tombé une citrouille sur mon nez ? — Dieu ne l'a pas voulu. Ce qu'il a fait est donc bien fait. En considérant que les moustiques épurent les eaux stagnantes en se nourrissant des poussières putrides flottantes à la surface de ces eaux qui donnent naissance à des miasmes empoisonnant l'air indispensable à la vie des êtres humains, on est conduit, même en frottant les démangeaisons occasionnées par les sucoirs des cousins, à penser comme Garo que Dieu fait bien ce qu'il fait. J'adhère à cette doctrine pessimiste, dit Pangloss, mais je fais certaines réserves visant la pathologie. A. O.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Etienne Caraveo, boulanger à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, le vingt-neuf août courant, à dix heures du matin, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 21 août 1895.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

Suivant acte sous signatures privées en date à Monaco du quinze août mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, M. Georges-Gérard LAURENTI (dit Aristide), propriétaire, demeurant à Monaco, d'une part,

Et M. Jean-Baptiste GASTAUD, entrepreneur de camionnage à Monaco, d'autre part,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'exploitation d'un commerce d'Entrepreneurs de Camionnage et de Transports sous la raison sociale GASTAUD ET LAURENTI. Chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais elle n'obligera la Société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires qui l'intéressent; en conséquence tous billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le siège de la Société est à Monaco, rue Sainte-Suzanne, n° 1.

Cette Société est contractée pour cinq années consécutives à partir du premier septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Le fonds social est fixé à 9,600 fr., composé de 4,800 francs en chevaux et en matériel de transport et de camionnage qui forment l'apport de M. Gastaud, et de 4,800 fr. en numéraire qui forment l'apport déjà versé de M. Laurenti.

Le dépôt d'un double dudit acte de Société a été fait au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Monsieur Robert ASH, chirurgien-dentiste de S. A. S. le Prince de Monaco, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il est de retour à Monte Carlo, villa Paola, et que sa succursale, 3, avenue de la Gare, Condamine, sera ouverte à partir du lundi 2 septembre.

Etude de M^e A. BLANC, notaire et défenseur à Monaco

Extrait prescrit par l'article 653 du Code Civil

Le Tribunal Supérieur de Monaco, par jugement en date du trente avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, rendu sur la requête de madame Louise FEILLAU, veuve de monsieur Paul-Louis-Marc PERICH, rentière, demeurant à Monaco, a donné acte à ladite dame PERICH de sa demande d'envoi en possession de la succession de monsieur Paul-Louis-Marc PERICH, rentier, demeurant et domicilié à Monaco, où il est décédé le 17 mars 1895, sans laisser aucun héritier au degré successible, et, avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Monaco, le 27 août 1895.

Pour extrait certifié conforme,
Signé : A. BLANC.

Dûment enregistré.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 25 août 1895

DUNKERQUE, vap. Antilles, fr., c. Benoit,	houille.
BARCELONE, yacht à vap. Sultana, ital., c. Bonomola,	passag.
CANNES, b. Marie, fr., c. Arnaud,	sable.
ID. b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Saint-Louis, fr., c. Martin,	id.
ID. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,	id.
ID. b. Tante, fr., c. Davin,	id.
ID. b. Vengeur, fr., c. Gardenc,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
MARSEILLE, cutter, Ste-Françoise, fr., c. Tinière,	briques.

Départs du 19 au 25 août

LIVOURNE, yacht à vap. Sultana, ital., c. Bonomola,	passag.
SAINT-TROPEZ, b. Saint-Louis, fr., c. Martin,	sur lest.
ID. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,	id.
ID. b. Tante, fr., c. Davin,	id.
ID. b. Vengeur, fr., c. Gardenc,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
CANNES, b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE
DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
POUR 1895

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE
AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS

Par H. DE ROLLAND

CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies :

L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....	Fr. » 75
Livret-Chaix continental (mensuel) :	
1 ^{er} vol., réseaux français, avec huit cartes.....	1 50
2 ^e vol., services étrangers, avec carte coloriée.....	2 »
Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte.....	» 40
Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures.....	» 30
Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée.....	» 50
Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes.....	» 25
Livret de la banlieue avec carte... { Ouest.....	» 10
Est.....	» 10
Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres.....	2 »

Imprimerie de Monaco — 1895

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Août	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL						
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)													
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir									
19	765.1	765.2	764.1	763.8	763.9	23.5	25.2	25.2	24.1	22.6	54	Calme	Beau						
20	764.1	764.1	763.4	763.1	763.2	23.7	24.9	25.1	24.6	22.7	52	id.	id.						
21	764.1	764.1	763.8	763.1	763.5	23.5	25.2	25.6	25.2	23.6	58	id.	Beau, quelques nuages						
22	764.1	764.6	764.1	763.2	763.7	24.8	25.3	25.2	25.1	24.1	51	id.	Beau						
23	764.1	763.9	763.1	762.5	762.6	24.1	25.2	25.4	24.5	23.2	49	S E faible	id.						
24	762.2	761.9	761.1	760.2	760.2	24.1	24.9	25.1	23.8	22.6	48	S O faible	id.						
25	760.8	761.1	760.1	760.5	761.1	23.8	24.1	24.9	23.3	22.2	56	S E faible	Couvert						
DATES											19	20	21	22	23	24	25		
TEMPÉRATURES EXTRÊMES											Maxima	25.2	25.3	25.8	25.4	25.5	25.1	25.2	
											Minima	22.2	21.1	21.2	22.2	22.1	21.1	21.1	
											Pluie tombée: 0 ^{mm}								